Comment devenir adhérent de l'ASF?

L'ASF est une association loi 1901 qui a pour but de permettre le développement du réseau des scénaristes et auteur-réalisteur.ices de fiction et leur professionnalisation dans le secteur géographique des Hauts-de-France. L'ASF propose régulièrement des rencontres, des sessions de travail collectif et des ateliers pour les adhérents de l'association. L'association s'intéresse à l'écriture de séries, de films, de court-métrages que ce soit pour de la prise de vue réelle ou pour de l'animation.

Pour candidater, le futur adhérent doit présenter un dossier type et l'envoyer à l'adresse mail suivante : contact@assoscenaristesfiction.fr

Le dossier de candidature sert à partager avec le bureau des informations sur :

- Raisons de l'adhésion du futur adhérent et projections éventuelles pour l'avenir de l'association.
- Parcours professionnel passé, projets réalisés ou en cours du futur adhérent.
- Univers scénaristique du futur adhérent et sa capacité à narrer son histoire.

Voici ce que doit contenir le dossier de candidature :

1. Une page de motivation (5 lignes - 1 page max)

Dans cette page vous expliquerez ce qui vous amène à adhérer à l'ASF, votre ambition professionnelle, ce que vous espérez trouver au sein de l'association et ce que vous souhaiteriez pouvoir y apporter.

2. Un CV (1 page max)

Ce document résumera votre parcours professionnel. Même sans expérience professionnelle d'auteur.trice, ce document nous servira à mieux vous connaître. Quelles sont vos formations, vos expériences, vos projets personnels...

3. Pitch (5-10 lignes) + une continuité dialoguée (entre 4 et 15 pages)

Présentez-nous un de vos projets. Tout au long de ces pages, le futur adhérent pourra partager sa capacité à construire un récit structuré, avec un protagoniste clairement identifié, un objectif et un enjeu, et/ou des antagonistes.

L'ASF refusera automatiquement tout projet à connotation haineuse, misogyne, raciste, homophobe, transphobe, LGBTI+phobe sans avoir à donner quelconque justification.

Le futur adhérent autorise la diffusion du dossier de candidature aux membres du bureau de l'ASF.

L'ASF s'engage à ne pas divulguer les informations contenues dans le dossier de candidature, autre qu'aux membres du bureau.

Le bureau pourra décider pour chaque futur adhérent d'accepter ou de refuser une candidature. Mais nous pouvons toujours en discuter, nous ne sommes pas des monstres.